



## Contrat de travail erreur de denomination CDI au lieu de CDD

-----  
Par KILLIAN13

Bonsoir,

J'aurai besoin d'avis. Mon fils vient d'être embauché pour un contrat de remplacement de 18 mois pour un remplacement avec potentiellement passage à un CDI ensuite.

A sa première journée de travail, on lui a fait signer son contrat, chose faite.

Après la journée, il a relu son contrat qui n'est pas indiqué comme CDD mais comme un CDI, doit-on faire quelque chose? Prévenir l'employeur et refaire un contrat ou doit-on attendre et voir comment cela se passe?

Merci de vos conseils